



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes;

**QUE** le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 22 AVRIL 2024**, à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

**« Autoriser la construction d'un bâtiment principal industriel ayant une marge de recul avant de 7,76 mètres alors que le *Règlement de zonage numéro 1259-2014* précise, à l'article 4.2.6 et à la grille des spécifications pour la zone 36-I, que la marge de recul avant prescrite est de 9,0 mètres. »**

L'immeuble en cause porte le numéro de lot 6 360 757, et il est situé sur la rue Clément-Paquet à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 3 avril 2024.

Mélanie Côté,  
Assistante-greffière